

Département  
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville  
D'OSTRICOURT  
20 Place de la République  
59162 OSTRICOURT

**Permission de voirie 2026 017**

**Portant autorisation d'occupation temporaire  
du domaine public pour une braderie le 12  
juillet 2026 de 15h00 à 1h00**

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande formulée par le Centre Social en date du 22 mai 2026,  
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour  
l'organisation d'une braderie, dans l'intérêt culturel et social de la commune,

**ARRETE**

**Article 1 – Autorisation d'occupation**

Le Centre Social est autorisé à occuper temporairement le domaine public communal, à savoir Avenue François Mitterrand et Place du Forêtet, le 12 juillet 2026, pour l'organisation d'une braderie et l'installation d'un food truck de 15h00 à 1h00.

**Article 2 – Conditions d'occupation**

L'occupation du domaine public devra se faire dans le respect des règles de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique

**Article 3 – Sécurité et responsabilité**

Le Centre Social est responsable de la sécurité des participants et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les incidents.

Une déclaration préalable devra être faite auprès des services de secours si nécessaire.

Le domaine public devra être remis en état de propreté à l'issue de la manifestation.

**Article 4 – Signalisation et circulation**

Si nécessaire, une signalisation temporaire sera mise en place par l'organisateur.

Toute restriction de circulation devra faire l'objet d'un arrêté complémentaire.

**Article 6 – Exécution**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

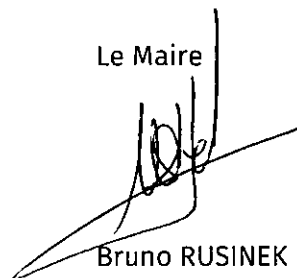


Monsieur le Directeur Général des Services

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.
- Madame la Responsable du Centre Social.

Fait à OSTRICOURT, le 29/05/2026

Le Maire



Bruno RUSINEK

